



# SPICHEREN INFOS

Mairie - 61 place de la Charente - 57350 SPICHEREN

Tél. : 03 87 85 31 01

Fax. : 03 87 85 03 81

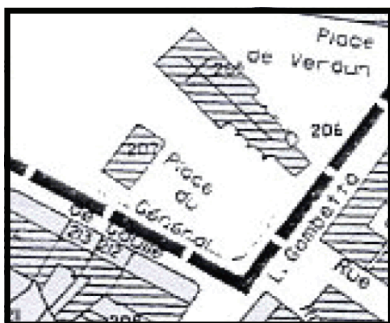
Numéro 24

E-mail : [mairie@spicheren.fr](mailto:mairie@spicheren.fr) - Site internet : [www.spicheren.fr](http://www.spicheren.fr)

JUIN 2007

## SOMMAIRE

|                       |      |
|-----------------------|------|
| P.L.U.                | p1-2 |
| Spicheren en chiffres | p1   |
| Manifestations        | p2   |
| Estivales 2007        | p2   |
| Déficiência visuelle  | p2   |
| Chantiers et travaux  | p3   |
| Civisme               | p4   |
| Collecte sélective    | p4   |
| Fleurissement         | p4   |



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Depuis le vote du Conseil Municipal en date du 25 mai dernier, le Plan d'Occupation des Sols est devenu le « **PLAN LOCAL D'URBANISME** »

Les zones UA, UB, UC, UX sont regroupées en **zones urbaines = zone « U »**

Les zones INA, IINA, INAX, IINAX sont regroupées en **zones à urbaniser = zone « AU »**

Les zones NB, NC sont regroupées en **zones agricoles = zone « A »**

Les zones ND, deviennent des zones **naturelles et forestières = zones « N »**

## LE PLAN DE ZONAGE

**1. Zone U** (zone déjà urbanisée actuellement) : **151 ha**

Désormais, plusieurs types de zones U sont définis au plan : *U0 pour le centre du village, U1 pour les autres zones d'habitat individuel, U2 pour l'habitat collectif de plus de 3 logements, UZ pour les activités économiques*

**2. Zone AU** (zone d'urbanisation future) : **126 ha**

**Zone 1 AU :** **(69 ha)**

- Les différentes zones d'extension à vocation d'habitat individuel (**1AU0, 1AUa**) ont été définies dans une logique de cohérence en matière de constructibilité et dans le souci d'évacuer les eaux usées et pluviales par un réseau gravitaire.

- Des zones à urbaniser à vocation d'habitat collectif (**1AU2**) sont également définies sur le plan de zonage. A été maintenue la zone **1AU3** où les constructions à usage individuel sont admises dans le cadre de la réalisation d'une opération d'ensemble sur toute la zone.

- Deux zones **1AU1**, situées sur les Hauteurs, pourront recevoir des constructions liées au tourisme et aux loisirs dans le cadre d'une seule opération.

• **Les deux zones 1AUZ des secteurs du Lathmortal et du Heckenallmend sont destinées essentiellement aux activités économiques futures.**

**Zone 2AU :** **(57 ha)**

Il s'agit d'une zone non équipée destinée à l'urbanisation future, après réalisation des équipements publics

**3. Zone A** (zone d'exploitation agricole) : **236 ha**

Dans ces zones (surtout situées à l'Est du ban communal) les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées.

**4. Zone N** (zone naturelle et forestière) : **298 ha**

Les zones **N**, surtout à prédominance forestière au Nord de la commune, sont classées en espaces naturels inconstructibles et à protéger. Une zone **NL** a été maintenue sur les Hauteurs de Spicheren avec les mêmes contraintes que la zone NDI de l'ancien POS. (suite p 2)



**SPICHEREN en  
CHIFFRES : 30/30**

En avril :

- 30 jours d'ensoleillement
- des records de chaleur
- pas de précipitations

# PLAN LOCAL D'URBANISME (suite)

## LE REGLEMENT DU P.L.U.

- Les premiers articles du règlement du PLU correspondent à ceux du POS, notamment en ce qui concerne le caractère de la zone, les occupations du sol autorisées ou non ainsi que les conditions de desserte par les réseaux.
  - Une modification est apportée aux voies nouvelles ouvertes à la circulation qui sont structurées en fonction de leur importance.
  - L'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques est généralisée. Par contre, l'emprise au sol des constructions variera (de 30% à 40%) en fonction de la zone. La hauteur des immeubles pourra être définie en fonction du nombre de niveaux des constructions, dans chaque zone (par exemple, rez-de-chaussée + 1 niveau + combles aménagés au centre du village... et ... rez-de-chaussée + 2 niveaux + combles aménagés pour les collectifs).
  - Deux aires de stationnement seront obligatoires pour chaque logement.
- Le règlement permet également de maîtriser les constructions et leurs extensions, de conserver le patrimoine architectural, ainsi que les éléments d'accompagnement (clôture, garage...)  
L'ensemble des éléments du PLU est consultable en mairie.

## CALENDRIER des MANIFESTATIONS FUTURES

- 30 juin : Remise du prix *Georges HOLDERITH* à l'école biculturelle  
7 juillet : Fête de La Brême d'Or *avec feu d'artifice* (La Pétanque Brêmoise)  
13 juillet : Fête Nationale *avec feu d'artifice* (C.S.N. Tennis de table)  
5 août : Commémoration de la bataille du 6 août 1870 (Le Souvenir Français)  
1<sup>er</sup> et 2 septembre : Fête du village (C.I.A.)  
4 octobre : *Oktoberfest* (Le Bon Accueil)  
21 octobre : Kirb (Jumelage Charente)



## SANTE

### « ECOUTE DEFICIENCE VISUELLE »

est un service téléphonique gratuit pour répondre à l'attente des déficients visuels souffrant de solitude, ou ayant besoin, de temps en temps, d'une oreille amicale qui puisse les écouter de façon anonyme, les comprendre et leur redonner confiance.

**Tél. : 0 800 21 21 62**

(appel gratuit à partir d'un poste fixe)  
les lundi et jeudi après-midi de 14h à 18h



## ESTIVALES 2007

- Semaine 1 : du 16 au 20 juillet  
Semaine 2 : du 23 au 27 juillet  
Semaine 3 : du 30 juillet au 3 août  
Semaine 4 : du 6 au 10 août

**Horaires :** - de 14h à 18h du lundi au jeudi  
- de 8h à 18h le vendredi (sorties)

**Inscriptions :** en mairie ou à l'école  
**Public concerné :** enfants de 6 à 13 ans

# CHANTIERS et TRAVAUX

## 1. Le grand chantier de La Brême d'Or.

Les gros travaux de mise aux normes de l'assainissement sont pratiquement terminés. A une ou deux exceptions près dues à des difficultés d'ordre technique, il en est de même pour la déconnexion des fosses septiques dans le secteur pavillonnaire . Au niveau de la route nationale, les travaux sont en voie d'achèvement.

Pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux secs et la remise en état de la voirie, les travaux sont bien avancés mais loin d'être achevés. En effet, si la mise en souterrain des réseaux est terminée dans toutes les rues, les travaux liés aux divers branchements individuels (électricité, téléphone, télédistribution) actuellement en cours ne s'achèveront qu'en automne. Quant à la reconstruction de la voirie, le revêtement définitif en macadam est prévu pour fin juillet.

## 2. La rue d'Etzling.

*L'état de la rue méritait bien une cure de rajeunissement.* Après avoir bien débuté, les travaux ont traîné un peu en longueur pour des raisons administratives.

Les problèmes d'assainissement étant réglés, tous les réseaux aériens ont été enterrés et un nouvel éclairage a été mis en place. Enfin, à la demande des riverains, des chicanes devraient désormais ralentir la circulation sans abîmer les amortisseurs des voitures avec un dos d'âne et sans panneaux « Zone 30 » qui ne seraient pas respectés.

**Coût des travaux :** 22 240 € HT pour l'assainissement, 231 641 € HT pour le génie civil, 53 148 € HT pour le câblage et 16 465 € HT pour la télédistribution, soit un total de 386 900 € TTC subventionné par le Conseil Régional pour 30 %, le Conseil Général pour 20 % et 4 000 € de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

*Comme il est désormais de coutume pour les travaux de voirie, les riverains ont tous accepté de bon gré les inconvénients liés aux travaux et surtout ont apporté leur précieuse collaboration à la réussite de l'ensemble, notamment pour plusieurs d'entre eux, par la réfection de leur usoir. Qu'ils en soient tous remerciés.*

## 3. L'îlot du monument de l'Europe.

*1993, c'est la date de l'ouverture officielle des frontières, c'est aussi celle de l'érection du monument de l'Europe sur le site historique des Hauteurs. Avec le déplacement de la chaussée par le Département, ce secteur risquait de faire un peu tache dans le paysage.*

Profitant du délaissé de chaussée, il a donc été possible de réaliser un parking supplémentaire pour tous les sportifs et promeneurs qui veulent se rendre dans la forêt du Giffertwald. Mais l'effort principal a porté sur la mise en valeur du monument composé de trois menhirs qui scellent désormais l'amitié franco-allemande sur ce site où, il y a 137 ans, nos deux pays s'affrontaient en ennemis. Les couleurs dominantes seront celles de l'Europe avec des pavés de granit jaune pour le cheminement et un macadam bleu. Autour des menhirs, un cercle de pavés granit gris-bleu sera mis en valeur par 12 lampes (des leds de très faible puissance) symbolisant les 12 étoiles du drapeau européen.

*Ainsi, ce haut lieu de l'Histoire militaire entre la France et l'Allemagne a pour vocation de devenir un site de l'amitié et de la réconciliation entre nos deux pays.*

**Coût de ces travaux :** 155 000 € HT pour le génie civil, 30 500 € HT pour l'éclairage et 12 500 € HT pour les plantations. Travaux subventionnés par le Conseil régional et le Conseil Général.



## **ECHOS du SERVICE TECHNIQUE**

- La période hivernale a été mise à profit pour procéder :
  - à l'entretien des machines et leurs accessoires utilisés pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts.
  - à la taille annuelle des arbustes et arbres d'ornement
- A l'école biculturelle, nos ouvriers ont posé les câbles et diverses prises pour l'installation du réseau informatique
- Le nouveau motoculteur-fraise, dont le Service Technique a été équipé, a permis de retourner plusieurs espaces engazonnés avant réensemencement.
- Les sanitaires du foyer des jeunes situé au sous-sol de la salle polyvalente ont été réhabilités
- Pavage du trottoir - rue des Montagnes.

## CIVISME

A l'approche des beaux jours, il est utile de rappeler quelques règles qui contribuent à une bonne entente entre voisins. Si l'utilisation d'engins à moteur comme tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc. **est interdite les dimanches et jours fériés**, il serait tellement plus simple qu'avant de démarrer sa tondeuse ou d'allumer un feu on regarde s'il n'y a pas dans les parages immédiats des voisins qui se sont installés sur leur terrasse pour manger. De grâce, ne tondons pas notre pelouse au moment du déjeuner ou du dîner !. Les règles de bienséance et de politesse évitent bien des conflits.

## COLLECTE SELECTIVE

Voici un rappel des déchets que vous devez déposer dans vos éco-sacs les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois :



**Cartonnettes et briques alimentaires**



**Papiers, journaux, revues, magazines**



**Boîtes de conserve, bombes aérosol**



**Bouteilles et flacons plastiques**

Ce geste, hélas, trop de personnes ne le pratiquent pas encore de leur plein gré. « *Je paie assez cher la poubelle, donc je peux tout jeter dedans !* » Ce raisonnement tend à rendre la poubelle encore plus chère, sans parler du fait que si l'on veut que la planète aille mieux pour nous et nos enfants, cela n'ira pas sans un minimum d'efforts et de bonne volonté.

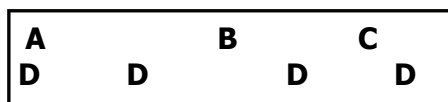
Suite à la réclamation de certaines personnes, nous tenons à préciser que la dotation d'éco-sacs est déterminée en fonction du nombre de personnes vivant au foyer et qu'elle doit normalement correspondre aux besoins. Pourquoi ne pas réduire les volumes, par exemple en écrasant les bouteilles en plastique ou les cartons ?

Nous voulons également dénoncer les utilisations frauduleuses de ces sacs : poubelle, déchets verts, collecte de vêtements... Faudra-t-il les rendre payants ?

## FLEURISSEMENT

Voici deux exemples de plantation en jardinière communiqués par le Comité Régional du Tourisme de Lorraine en charge de la promotion du fleurissement. Dimensions en *m* de la jardinière : 0,65 x 0,20 x 0,20

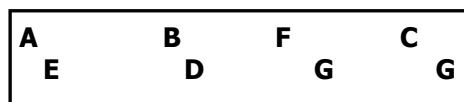
Arrière



Avant

- A : 1 JUNIPERUS PFITSERIANA AUREA  
B : 1 LAVANDE OFFICINALIS  
C : 1 GERANIUM ODORANT  
D : 4 GERANIUMS LIERRES  
2 fleurs rose clair, 1 rouge vif, 1 rouge foncé

Arrière



Avant

- A : 1 FICOÏDE      B : 1 GERANIUM droit, feuillage panaché jaune  
C : 1 SEDUM, fleurs roses      D : 1 PETUNIA SURFINIA, mauve foncé  
E : 1 BACOPA, blanc      F : 1 GERANIUM droit, blanc, feuillage découpé  
G : 2 GERANIUMS LIERRES, roi des balcons, rose

### Comité de rédaction

Clément METZINGER - Léon DIETSCH - Paul BALANDRAS - Claudine KLEIN - Jean Marie WEIDEN - François LECAPITAINE  
Claude KLEIN - Chantal LARDAIS - Jérôme GREFF - Eugène BOUSCH - Jean JUNG